

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'ORGANISATION
D'UN SPECTACLE A 1€ - DISPOSITIF CCFL – LES SUCCES FOUS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition reçue par ART'VERNE PRODUCTIONS, relative à l'organisation d'un spectacle dans le cadre du dispositif CCFL – spectacle à 1€ ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société ART'VERNE PRODUCTIONS (sise 18 rue du docteur Chambige – 63430 PONT-DU-CHATEAU) un devis pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre du dispositif CCFL « Spectacle à 1€ », pour un montant de 2.450 € TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 31 juillet 2025

DEC2025_110



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ